

VENTES : Barème d'honoraires applicables à compter du 01 Février 2023

HONORAIRES DE TRANSACTION

<u>Prix de vente :</u>	<u>% honoraires mandat exclusif :</u>	<u>% honoraires mandat simple :</u>
≤ à 49 999 €	Forfait 3 000 € TTC	Forfait 3 500 € TTC
De 50 000 € à 100 000 €	6.5 %	7 %
De 100 001 € à 200 000 €	5.5 %	6 %
De 200 001 € à 350 000 €	5 %	5.5 %
De 350 001 € à 500 000 €	4.5 %	5 %
De 500 001 € à 650 000 €	4 %	4.5 %
≥ 650 001 €	3.5 %	4 %

VENTE DE TERRAIN A BATIR

<u>Prix de vente :</u>	<u>% honoraires mandat exclusif :</u>	<u>% honoraires mandat simple :</u>
≤ à 200 000 €	5.5 %	6 %
De 201 000 € à 800 000 €	6 %	6.5 %
≥ à 800 001 €	6.5 %	7 %

Cas particuliers :

- **Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :** notre agence est, dans ce cas exclusivement rémunéré par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.
- **Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :** les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande de l'accueil.